



Banque HSBC Canada et Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

## Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada – Offres de bienvenue

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions d'avoir choisi la HSBC au Canada pour tous vos besoins en matière de services bancaires et de gestion de patrimoine.

Afin de vous remercier de votre participation au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada, nous vous proposons certaines offres exclusives :

1. Si vous êtes un résident permanent du Canada ou un détenteur d'un permis de travail au pays, vous pourriez recevoir une prime de 500 \$CA pour les clients HSBC Premier\* ou de 300 \$CA pour les clients HSBC Advance\*\* dans le cadre de l'offre de prime pour les nouveaux clients.
2. Si vous êtes un jeune ou un étudiant nouvellement arrivé au Canada, vous pourriez recevoir une prime de 100 \$CA en vertu de l'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants.
3. Vous pourriez obtenir une carte de crédit de la HSBC même si vous n'avez pas d'antécédents de crédit au Canada (limite allant jusqu'à 5 000 \$CA) en vertu de l'offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants.
4. Profitez d'une prolongation de la période de grâce pour atteindre le solde minimal requis pour HSBC Premier\* ou HSBC Advance\*\* (jusqu'à 12 mois), ou ne payez aucuns frais mensuels sur votre compte-chèques Performance avec opérations illimitées\*\*\* admissible (durant 12 mois à compter de la date d'ouverture de votre compte) dans le cadre de l'offre de prolongation de la période de grâce/d'annulation des frais mensuels.
5. Vous pourriez recevoir une prime de 100 \$CA en vertu de l'offre de prime pour le dépôt de la paie si vous vous inscrivez au dépôt de la paie dans les six mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.
6. Vous pourriez recevoir une prime de 50 \$CA en vertu de l'offre de prime pour le débit préautorisé si vous établissez deux débits préautorisés récurrents dans les trois mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.
7. Vous pourriez recevoir une prime de 50 \$CA en vertu de l'offre de prime pour le paiement de factures en ligne si vous établissez deux paiements de facture en ligne dans les trois mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.
8. Vous pourriez recevoir une prime de 50 \$CA en vertu de l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises si vous effectuez deux transferts télégraphiques internationaux ou transferts internationaux en devises dans les six mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.
9. Vous pourriez recevoir une prime de 50 \$CA en vertu de l'offre de prime pour les placements réguliers si vous ouvrez un compte non enregistré de Fonds d'investissement HSBC<sup>2</sup> et établissez un programme de cotisations préautorisées dans les six mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.
10. Vous pourriez recevoir une prime de 51 \$CA en vertu de l'offre de prime relative à un coffre si vous vous inscrivez au service de coffre auprès de la HSBC dans les six mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.
11. Vous pourriez recevoir jusqu'à 149 \$CA de rabais sur les frais annuels de carte de crédit<sup>5</sup> ou jusqu'à 30 000 points<sup>6</sup> en vertu de l'offre de rabais sur une carte de crédit si vous demandez une carte de crédit admissible de la HSBC dans les trois mois suivant l'ouverture de votre compte HSBC admissible.

Les termes utilisés ci-dessus ont le sens qui leur est donné dans les définitions ci-après.

Pour profiter des offres décrites ci-dessus et recevoir la prime, vous devez répondre aux conditions de chaque offre.

Veuillez consulter les conditions ci-jointes pour connaître les détails de chaque offre.

Publié par la Banque HSBC Canada et par Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. («FIHC»).

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020

\* Pour être admissible à HSBC Premier, vous devez avoir un compte-chèques HSBC Premier actif et maintenir un solde de 100 000 \$ en dépôts et en placements personnels auprès de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, avoir un prêt hypothécaire résidentiel personnel à la Banque HSBC Canada dont le montant initial était d'au moins 500 000 \$, ou effectuer un dépôt de revenu de 6 500 \$ chaque mois civil et démontrer que vous possédez 100 000 \$ ou plus en actifs sous gestion au Canada. Des restrictions s'appliquent. Des frais mensuels vous seront facturés si vous ne répondez pas à au moins un des critères d'admissibilité susmentionnés. Pour tous les détails sur les frais qui peuvent

s'appliquer, veuillez consulter la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).

- \*\* Pour être admissible à HSBC Advance, vous devez avoir un compte-chèques HSBC Advance actif et maintenir un solde de 5 000 \$ en dépôts et placements personnels auprès de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, ou détenir un prêt hypothécaire résidentiel personnel à la Banque HSBC Canada dont le montant initial était d'au moins 150 000 \$. Des restrictions s'appliquent. Des frais mensuels vous seront facturés si vous ne répondez pas à au moins un des critères d'admissibilité susmentionnés. Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).
- \*\*\* Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer à un compte-chèques Performance avec opérations illimitées, veuillez consulter la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne à [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).
- <sup>1</sup> La carte Mastercard de la HSBC est offerte sous réserve des processus habituels d'évaluation et d'approbation de crédit de la HSBC. La carte Mastercard HSBC Advance\*\* est offerte aux clients HSBC Advance. La carte Mastercard HSBC Premier\* est offerte aux clients HSBC Premier. La carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> est offerte aux clients HSBC Premier\* ayant un revenu personnel annuel d'au moins 80 000 \$ (avant impôt) ou un revenu annuel du ménage d'au moins 150 000 \$ (avant impôt), ou ayant une valeur minimale de 400 000 \$ de fonds sous gestion (liquidités, actifs à investir détenus auprès d'établissements financiers au Canada). La carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> est offerte à tous les clients ayant un revenu personnel annuel d'au moins 80 000 \$ (avant impôt) ou un revenu annuel du ménage d'au moins 150 000 \$ (avant impôt), ou ayant une valeur minimale de 400 000 \$ de fonds sous gestion (liquidités, actifs à investir détenus auprès d'établissements financiers au Canada).
- <sup>2</sup> Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. («FIHC») est une filiale en propriété directe de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée («GGAC») et une filiale en propriété indirecte de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. GGAC est une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada. GGAC agit à titre de gestionnaire et de conseiller en placement principal des Fonds communs de placement de la HSBC. FIHC est le principal distributeur des Fonds communs de placement de la HSBC et offre les Fonds en gestion commune HSBC par l'entremise du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale. Les Fonds communs de placement de la HSBC sont aussi offerts par l'entremise d'autres courtiers autorisés. Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des commissions de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus et l'Aperçu du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ou couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque HSBC Canada ou un autre organisme d'assurance-dépôts. La valeur liquidative des fonds communs de placement, y compris les Fonds communs de placement de la HSBC, change fréquemment et les rendements passés ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative fixe par part ou que le plein montant de votre placement dans un tel fonds vous sera retourné.
- <sup>3</sup> Le compte d'épargne jeunesse de la HSBC vous est offert jusqu'à votre 19<sup>e</sup> anniversaire, à moins que vous soyez admissible aux avantages HSBC Premier. Avantages HSBC Premier : Ce compte est offert aux jeunes de moins de 28 ans si, au moment de l'ouverture du compte, leur parent ou leur tuteur est un client HSBC Premier. Avant votre 19<sup>e</sup> anniversaire ou votre 28<sup>e</sup> anniversaire, si vous êtes un enfant ou une personne à charge d'un client HSBC Premier, nous vous inviterons à convertir votre compte d'épargne jeunesse et à choisir un compte bancaire adapté à vos besoins. Sans mesure de votre part, votre compte sera automatiquement converti en compte d'épargne à intérêt élevé le jour de votre 19<sup>e</sup> anniversaire ou de votre 28<sup>e</sup> anniversaire, si vous êtes un enfant ou une personne à charge d'un client HSBC Premier (pour connaître les détails du compte et les frais, consultez la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements). La limite d'âge et la conversion automatique ne s'appliquent pas aux comptes d'épargne jeunesse HSBC Premier ouverts avant novembre 2019. Le compte-chèques pour étudiants est offert aux étudiants à temps plein de niveau postsecondaire pendant une période de cinq ans, sur présentation d'une preuve d'inscription. Le compte pourra rester ouvert deux années de plus sur présentation d'une preuve d'inscription à un programme d'études postsecondaires. Vous devez également avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province. Avant l'expiration de la période d'admissibilité au compte-chèques pour étudiants, nous vous inviterons à convertir votre compte et à choisir un compte bancaire adapté à vos besoins. Sans mesure de votre part, votre compte sera automatiquement converti en compte-chèques HSBC Performance avec opérations limitées à la date indiquée sur votre avis (pour connaître les détails du compte et les frais, consultez la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements). Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer à un compte-chèques Performance avec opérations illimitées/compte-chèques pour étudiants de la HSBC ou à un compte-chèques Performance avec opérations limitées/compte d'épargne jeunesse de la HSBC, veuillez consulter la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à l'adresse [www.hsbc.ca/fraisdegestion](http://www.hsbc.ca/fraisdegestion).
- <sup>4</sup> L'échange de points ou l'obtention d'une remise en argent, selon le cas, est assujéti aux modalités du programme de récompenses ou du programme de remise en argent applicable.
- <sup>5</sup> Cette offre s'applique uniquement aux résidents du Canada, à l'exception du Québec. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> approuvées (nouveau compte et passage à une catégorie supérieure) reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020. Nous appliquerons un rabais unique équivalant au montant des frais annuels imputés dans votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> pour la première année pour le titulaire principal, déduction faite de tout autre rabais sur les frais annuels que vous pourriez recevoir. Ce rabais figurera sur l'un de vos deux prochains relevés suivant l'ouverture de votre compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure, sous forme d'un crédit porté sur les frais annuels. Votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> doit être ouvert et en règle au moment où le rabais est appliqué. Cette offre n'est pas transférable et ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres liées à une carte de crédit de la HSBC. Cette offre est valide pour la première année seulement. Cette offre s'applique uniquement aux résidents du Canada, à l'exception du Québec. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> approuvées (nouveau compte et passage à une catégorie supérieure) reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020. Nous appliquerons un rabais unique équivalant au montant des frais annuels du compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> pour la première année pour le titulaire principal. Aucun crédit ne sera porté à votre compte pour les frais de carte supplémentaire, le cas échéant. Ce rabais figurera sur l'un de vos deux prochains relevés suivant l'ouverture de votre compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure, sous forme d'un crédit porté sur les frais annuels. Votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> doit être ouvert et en règle au moment où le rabais est appliqué. Cette offre n'est pas transférable et ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres liées à une carte de crédit de la HSBC. Cette offre est valide pour la première année seulement.

Cette offre s'applique uniquement aux résidents du Canada, à l'exception du Québec. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> approuvées (nouveau compte et passage à une catégorie supérieure) reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020. Nous appliquerons un rabais unique équivalant au montant des frais annuels du compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> pour la première année pour le titulaire principal. Aucun crédit ne sera porté à votre compte pour les frais de carte supplémentaire, le cas échéant. Ce rabais figurera sur l'un de vos deux prochains relevés suivant l'ouverture de votre compte, sous forme d'un crédit porté sur les frais annuels. Votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> doit être ouvert et en règle au moment où le rabais est appliqué. Cette offre n'est pas transférable et ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres liées à une carte de crédit de la HSBC. Cette offre est valide pour la première année seulement.

<sup>6</sup> Si vous êtes un résident du Québec, pour obtenir les 30 000 points supplémentaires, votre compte doit être ouvert et en règle pendant les 90 jours suivant l'ouverture de votre nouveau compte ou le passage au compte de catégorie supérieure. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> approuvées reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020 et pourrait ne pas s'appliquer à d'autres cartes de crédit de la HSBC. Les points supplémentaires s'ajoutent aux points accumulés sur les achats admissibles au taux d'obtention indiqué dans les modalités du Programme de récompenses HSBC World Elite. Les points supplémentaires seront accordés au 90<sup>e</sup> jour suivant l'ouverture de compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure; ils seront crédités conformément aux modalités du Programme de récompenses HSBC World Elite<sup>MD</sup> et figureront dans votre relevé de compte des points de récompense de la HSBC émis pour l'une des deux périodes de relevé suivant le jour où ils vous ont été accordés. Votre compte doit être ouvert et en règle le jour où les points supplémentaires seront crédités. Cette offre peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps. Elle ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres de carte de crédit de la HSBC. Les modalités du Programme de récompenses HSBC World Elite<sup>MD</sup> s'appliquent.

Si vous êtes un résident du Québec, pour obtenir les 20 000 points supplémentaires, votre compte doit être ouvert et en règle pendant les 90 jours suivant l'ouverture de votre nouveau compte ou le passage au compte de catégorie supérieure. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> approuvées reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020 et pourrait ne pas s'appliquer à d'autres cartes de crédit de la HSBC. Les points supplémentaires s'ajoutent aux points accumulés sur les achats admissibles au taux d'obtention indiqué dans les modalités du Programme de récompenses HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup>. Les points supplémentaires seront accordés au 90<sup>e</sup> jour suivant l'ouverture de compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure; ils seront crédités conformément aux modalités du Programme de récompenses HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> et figureront dans votre relevé de compte des points de récompense de la HSBC émis pour l'une des deux périodes de relevé suivant le jour où ils vous ont été accordés. Votre compte doit être ouvert et en règle le jour où les points supplémentaires seront crédités. Cette offre peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps. Elle ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres de carte de crédit de la HSBC. Les modalités du Programme de récompenses HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> s'appliquent.

Si vous êtes un résident du Québec, pour obtenir les 5 000 points supplémentaires, votre compte doit être ouvert et en règle pendant les 90 jours suivant l'ouverture de votre nouveau compte ou le passage au compte de catégorie supérieure. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> approuvées reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020 et ne s'applique pas à d'autres cartes de crédit de la HSBC. Les points octroyés en vertu de cette offre s'ajoutent aux points accumulés sur les achats admissibles au taux d'obtention indiqué dans les modalités du programme HSBC +Récompenses<sup>MC</sup>. Les points supplémentaires seront accordés au 90<sup>e</sup> jour suivant l'ouverture de compte; ils seront crédités conformément aux modalités du programme HSBC +Récompenses et figureront dans votre relevé de compte des points de récompense de la HSBC émis pour l'une des deux périodes de relevé suivant le jour où ils vous ont été accordés. Votre compte doit être ouvert et en règle le jour où les points supplémentaires seront crédités. Cette offre peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps. Elle ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres de carte de crédit de la HSBC. Les modalités du programme HSBC +Récompenses s'appliquent.

<sup>MD</sup> World Elite et Mastercard sont des marques déposées et le concept des cercles et Tapez et partez sont des marques de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées en vertu d'une licence.

<sup>MC</sup> HSBC +Récompenses est une marque de commerce de HSBC Group Management Services Limited. Utilisée en vertu d'une licence.

## Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada – Offres de bienvenue

Conditions

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020

Les présentes conditions régissent le **Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada**.

**1. Définitions.** Dans les présentes conditions, les définitions suivantes ont le sens qui leur est associé ci-dessous :

- a. «**Permis de travail lié à un programme coopératif ou de stage**» désigne un permis de travail délivré par le gouvernement du Canada afin de soutenir un programme d'études offert au Canada par un établissement d'enseignement désigné.
- b. «**Compte admissible**» désigne un compte d'épargne jeunesse de la HSBC, un compte-chèques pour étudiants de la HSBC, un compte-chèques Performance avec opérations illimitées de la HSBC, un compte-chèques HSBC Advance ou un compte-chèques HSBC Premier, individuel ou conjoint, ouvert après le 1<sup>er</sup> mai 2020, par une personne qui, au moment de l'ouverture du compte, remplissait les conditions décrites à la section 2.
- c. «**Transfert télégraphique en devise admissible**» désigne un transfert télégraphique ou un transfert international de la HSBC effectué à partir d'un compte de la HSBC au Canada vers un autre compte dans un autre pays et dans une autre devise.
- d. «**Critères d'admissibilité**» signifie :
  - i. Pour être admissible à HSBC Premier, vous devez respecter au moins l'un des critères suivants :
    - a. avoir un solde de la relation globale d'au moins 100 000 \$CA;
    - b. avoir un montant total initial en prêts hypothécaires d'au moins 500 000 \$CA;
    - c. effectuer un dépôt de revenu de 6 500 \$ chaque mois civil et démontrer que vous possédez 100 000 \$ ou plus en actifs sous gestion au Canada;
    - d. être admissible à HSBC Premier dans un autre pays.
  - ii. Pour être admissible à HSBC Advance, vous devez respecter au moins l'un des critères suivants :
    - a. avoir un solde de la relation globale d'au moins 5 000 \$CA;
    - b. avoir un montant total initial en prêts hypothécaires d'au moins 150 000 \$CA.
- e. «**Offre de prolongation de la période de grâce/d'annulation des frais mensuels**» désigne les douze (12) mois accordés pour atteindre le solde minimal requis pour un compte HSBC Premier\* ou HSBC Advance\*\*, ou ne payer aucuns frais mensuels sur votre compte-chèques Performance avec opérations illimitées à compter de la date d'ouverture s'il s'agit du compte admissible, si vous remplissez les conditions décrites à la section 11.
- f. «**HSBC**» désigne la Banque HSBC Canada et ses filiales.
- g. «**Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada**» désigne le programme offert par la HSBC aux nouveaux arrivants et aux jeunes et étudiants nouvellement arrivés.
- h. «**Services bancaires en ligne de la HSBC**» désigne la plateforme de services bancaires en ligne de la HSBC.
- i. «**Carte Mastercard<sup>MD</sup> de la HSBC**» désigne une carte Mastercard HSBC Advance, une carte Mastercard HSBC Premier, une carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup>, une carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> ou une carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses.
- j. «**Offre de prime pour les nouveaux clients**» désigne un paiement de 500 \$CA pour HSBC Premier\* ou de 300 \$CA pour HSBC Advance\*\*, si vous remplissez les conditions décrites à la section 4.
- k. «**Nouvel arrivant**» désigne une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne, qui a atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au Canada et qui i) a obtenu un statut de résident permanent au Canada au cours des cinq (5) années précédant l'établissement du produit admissible ou ii) détient un permis de travail valide au Canada (à l'exception d'un permis de travail lié à un programme coopératif ou de stage) délivré pour une durée d'au moins douze (12) mois au cours des cinq (5) années précédant l'établissement du produit admissible.
- l. «**Offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants**» désigne une carte de la HSBC assortie d'une limite de crédit pour les nouveaux arrivants, qui n'est assujettie à aucune exigence de garantie, si vous remplissez les conditions décrites à la section 13.
- m. «**Limite de crédit pour les nouveaux arrivants**» signifie :
  - i. Jusqu'à 1 000 \$CA pour les jeunes et étudiants nouvellement arrivés (vous devez avoir atteint l'âge de la majorité).

- ii. Jusqu'à 2 000 \$CA pour les nouveaux arrivants qui sont des clients HSBC Advance et des clients des services bancaires aux particuliers de la HSBC.
  - iii. Jusqu'à 5 000 \$CA pour les nouveaux arrivants qui sont des clients HSBC Premier.
- n. «**Offre de rabais sur une carte de crédit pour les nouveaux arrivants**» désigne jusqu'à 149 \$CA de rabais ou jusqu'à 30 000 points (pour la première année) sur votre carte de crédit admissible de la HSBC, si vous remplissez les conditions décrites à la section 14.
- i. L'annulation des frais annuels de 149 \$ du titulaire principal pour les personnes qui résident à l'extérieur du Québec (20 000 points au titulaire principal pour les résidents du Québec) pour la première année sur la carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup>.
  - ii. L'annulation des frais annuels de 149 \$ du titulaire principal pour les personnes qui résident à l'extérieur du Québec (30 000 points au titulaire principal pour les résidents du Québec) pour la première année sur la carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup>.
  - iii. L'annulation des frais annuels de 25 \$ du titulaire principal pour les personnes qui résident à l'extérieur du Québec (5 000 points au titulaire principal pour les résidents du Québec) pour la première année sur la carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup>.
- o. «**Jeunes et étudiants nouvellement arrivés**» désigne une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne, qui n'est pas considérée comme un nouvel arrivant et qui détient un permis d'études valide au Canada délivré au cours des trois (3) années précédant l'établissement du produit admissible pour une durée d'au moins douze (12) mois.
- p. «**Offre(s)**» désigne l'offre de prime pour les nouveaux clients, l'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants, l'offre de prime pour le dépôt de la paie, l'offre de prime relative à un coffre, l'offre de prolongation de la période de grâce/d'annulation des frais mensuels, l'offre de prime pour les placements réguliers, l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises, l'offre de prime pour le paiement de factures en ligne, l'offre de prime pour le débit préautorisé, l'offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants et l'offre de rabais sur une carte de crédit pour les nouveaux arrivants.
- q. «**Offre de prime pour le dépôt de la paie**» désigne un paiement de 100 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 6.
- r. «**Offre de prime pour le débit préautorisé**» désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 7.
- s. «**Offre de prime pour le paiement de factures en ligne**» désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 8.
- t. «**Offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises**» désigne un paiement de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 9.
- u. «**Programme de cotisations préautorisées**» : Dans le cadre du programme de cotisations préautorisées, vous devez verser des cotisations régulières d'au moins 100 \$CA chaque mois pendant 12 mois consécutifs dans votre nouveau compte non enregistré de Fonds d'investissement HSBC. Il peut s'agir d'un versement unique ou de plusieurs petits versements au cours du mois.
- v. «**Offre de prime pour les placements réguliers**» désigne un paiement unique de 50 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 12.
- w. «**Offre de prime relative à un coffre**» désigne un paiement de 51 \$CA, si vous remplissez les conditions décrites à la section 10.
- x. «**Offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants**» désigne un paiement de 100 \$CA destiné à un jeune ou étudiant nouvellement arrivé, si vous remplissez les conditions décrites à la section 5.
- y. «**Solde de la relation globale**» comprend :
- i. le solde moyen des dépôts dans vos comptes-chèques et vos comptes d'épargne personnels détenus auprès de la HSBC, y compris les comptes conjoints, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les régimes enregistrés (incluant les comptes d'épargne libre d'impôt) pour le cycle mensuel;
  - ii. la valeur marchande de vos placements personnels détenus auprès de Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. (FIHC)<sup>1</sup> le dernier jour du mois;
  - iii. la valeur marchande de vos placements personnels détenus auprès de InvestDirect HSBC<sup>2</sup> le dernier jour du mois;

- iv. la valeur marchande de vos placements personnels détenus auprès de Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.<sup>3</sup> le dernier jour du mois; et
- v. la valeur marchande de vos placements personnels détenus dans les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) de la Banque HSBC Canada le dernier jour du mois.

«**Solde de la relation globale**» ne comprend pas :

- i. les fonds détenus dans des comptes que nous n'avons pas pu établir comme faisant partie de votre relation bancaire personnelle;
  - ii. les comptes individuels détenus par des personnes avec lesquelles vous pourriez détenir des comptes conjoints; et
  - iii. les soldes des prêts personnels, des marges de crédit, des protections en cas de découvert, des prêts hypothécaires et des cartes de crédit.
- z. «**Montant total en prêts hypothécaires**» désigne le montant que vous deviez initialement à la Banque HSBC Canada pour votre ou vos prêts hypothécaires résidentiels personnels actifs et en règle.

## 2. Admissibilité au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC

- a. Pour être admissible au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada et aux offres, vous devez répondre aux critères suivants :
  - i. être un nouvel arrivant ou un jeune ou étudiant nouvellement arrivé;
  - ii. ne pas avoir détenu un compte ou un autre produit auprès de la HSBC, à tout moment entre le 30 mai 2016 et la date de l'établissement d'un produit admissible;
  - iii. respecter toutes les conditions applicables relatives aux produits que vous vous procurez auprès de la HSBC.
- b. La HSBC se réserve le droit d'exiger la confirmation que vous respectez les critères pour être considéré comme un nouvel arrivant ou un étudiant nouvellement arrivé. Les documents acceptables comprennent une confirmation de résidence permanente au Canada, un permis de travail valide au Canada ou un permis d'études valide au Canada (y compris, s'il y a lieu, un permis de travail lié à un programme coopératif ou de stage).

## 3. Réception des offres

- a. Votre compte ou vos comptes doivent être ouverts et en règle pour qu'une prime soit versée.
- b. Pour les comptes conjoints, un maximum d'une (1) prime sera versée par offre. Pour chaque client, un maximum d'une (1) prime sera versée par offre.
- c. Pour les comptes conjoints, les renseignements du demandeur principal seront les renseignements figurant au dossier pour les communications relatives au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada. Tout paiement, avis, relevé de compte ou document envoyé au demandeur principal permettra de satisfaire nos obligations envers tous les titulaires du compte conjoint.

## 4. Offre de prime pour les nouveaux clients

### 4.1 Prime pour les nouveaux clients HSBC Premier

#### a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Premier, vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous devez d'abord :

- i. ouvrir un compte admissible, c'est-à-dire un compte-chèques HSBC Premier, auprès de la Banque HSBC Canada;
- ii. effectuer un dépôt d'au moins 25 000 \$CA pour atteindre le solde de la relation globale minimal dans **le mois** suivant l'ouverture du compte admissible. Le solde de la relation globale de 25 000 \$ doit être maintenu pendant **trois (3) mois civils**;
- iii. s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans **le mois** suivant l'ouverture du compte (trois mois pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international);
- iv. être considéré comme un nouvel arrivant; et
- v. n'avoir reçu aucune autre offre de bienvenue de la HSBC se rapportant au compte, y compris, sans s'y limiter, une offre de bienvenue HSBC Premier.

#### b. Traitement

- i. La prime de 500 \$ sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **six (6) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Premier figurant

à la section 4.1a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2020, compte tenu du délai de 30 jours pour respecter le critère relatif au solde de la relation globale, la prime sera versée dans le compte avant la fin de novembre 2020.)

- c. Récupération
  - i. L'offre de prime pour les nouveaux clients est soumise à la condition que le compte admissible reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année civile après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
  - ii. Si vous ne respectez pas les conditions ci-dessus après le versement de la prime pour les nouveaux clients HSBC Premier, nous pourrions retirer le montant intégral de la prime de votre compte admissible ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Premier dans un délai d'un (1) mois.

#### 4.2 Prime pour les nouveaux clients HSBC Advance

##### a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Advance, vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous devez d'abord :

- i. ouvrir un compte admissible, c'est-à-dire un compte-chèques HSBC Advance, auprès de la Banque HSBC Canada;
- ii. effectuer un dépôt d'au moins 5 000 \$CA pour atteindre le solde de la relation globale minimal dans **le mois** suivant l'ouverture du compte admissible. Le solde de la relation globale de 5 000 \$ doit être maintenu pendant **trois (3) mois civils**;
- iii. s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans **le mois** suivant l'ouverture du compte (trois mois pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international);
- iv. être considéré comme un nouvel arrivant; et
- v. n'avoir reçu aucune autre offre de bienvenue de la HSBC se rapportant au compte, y compris, sans s'y limiter, une offre de bienvenue HSBC Advance.

##### b. Traitement

- i. La prime de 300 \$ sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **six (6) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Advance figurant à la section 4.2a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2020, compte tenu du délai de 30 jours pour respecter le critère relatif au solde de la relation globale, la prime sera versée dans le compte avant la fin de novembre 2020.)

##### c. Récupération

- i. L'offre de prime pour les nouveaux clients est soumise à la condition que le compte admissible reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année civile après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
- ii. Si vous ne respectez pas les conditions ci-dessus après le versement de la prime pour les nouveaux clients HSBC Advance, nous pourrions retirer le montant intégral de la prime de votre compte admissible ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de prime pour les nouveaux clients HSBC Advance dans un délai d'un (1) mois.

#### 5. Offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants

##### a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles à l'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants, vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous devez d'abord :

- i. déposer un solde total minimal de 1 000 \$CA dans le compte admissible dans **le mois** suivant son ouverture. Le solde de la relation globale de 1 000 \$ doit être maintenu pendant **trois (3) mois civils**;
- ii. s'inscrire aux services bancaires en ligne de la HSBC dans **le mois** suivant l'ouverture du compte admissible (trois mois pour les clients qui ouvrent un compte par l'entremise du Centre bancaire international);
- iii. être considéré comme un jeune ou étudiant nouvellement arrivé; et

- iv. n'avoir reçu aucune autre offre de bienvenue de la HSBC se rapportant au compte admissible, y compris, sans s'y limiter, une offre de bienvenue HSBC Premier ou une offre de bienvenue HSBC Advance; et
  - v. ouvrir un compte admissible auprès d'une succursale de la Banque HSBC Canada.
- b. Traitement
- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **six (6) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des jeunes et des étudiants figurant à la section 5a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2020, compte tenu du délai de 30 jours pour respecter le critère relatif au solde de la relation globale, la prime sera versée dans le compte avant la fin de novembre 2020.)
- c. Récupération
- i. L'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des étudiants est soumise à la condition que le compte admissible reste ouvert et soit en règle pendant au moins une (1) année civile après la fin du mois durant lequel l'offre est reçue.
  - ii. Si vous ne respectez pas la condition ci-dessus après le versement de la prime pour les nouveaux clients à l'intention des étudiants, nous pourrions retirer le montant intégral de la prime de votre compte admissible ou de tout compte que vous détenez auprès de la HSBC, ou vous envoyer une demande de remboursement de la valeur totale de l'offre de prime pour les nouveaux clients à l'intention des étudiants dans un délai d'un (1) mois.

## 6. Offre de prime pour le dépôt de la paie

- a. Conditions d'admissibilité
- Pour être admissible à l'offre de prime pour le dépôt de la paie, vous devez d'abord :
- i. établir le dépôt de votre paie dans votre compte admissible dans les **six (6) mois** suivant son ouverture;
  - ii. recevoir au moins un (1) dépôt de paie dans les **six (6) mois** suivant l'ouverture du compte admissible; et
  - iii. Vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous ne devez avoir reçu aucune offre de prime pour le dépôt de la paie en vertu du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise de la HSBC ou toute offre semblable se rapportant au compte admissible ou à tout autre compte détenu auprès de la HSBC, qu'il soit individuel ou conjoint.
- b. Traitement
- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **trois (3) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour le dépôt de la paie figurant à la section 6a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2020 et que la première paie est reçue en septembre 2020, la prime sera versée dans le compte avant la fin de décembre 2020.)
  - ii. Si vous recevez une offre de prime pour le dépôt de la paie, vous ne serez pas admissible à une offre de prime pour le dépôt de la paie en vertu du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise de la HSBC ou à toute offre semblable.

## 7. Offre de prime pour le débit préautorisé

- a. Conditions d'admissibilité
- Pour être admissible à l'offre de prime pour le débit préautorisé, vous devez d'abord :
- i. établir **deux (2)** débits préautorisés mensuels récurrents, comme un paiement à un fournisseur de services (facture de services publics, abonnement à un centre de conditionnement physique), à partir de votre compte admissible dans les **trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
  - ii. Le premier versement de chaque débit préautorisé doit être effectué dans votre nouveau compte admissible et compensé dans les **trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
  - iii. Vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous ne devez avoir reçu aucune offre de prime pour le débit préautorisé en vertu du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise de la HSBC ou toute offre semblable se rapportant au compte admissible ou à tout autre compte détenu auprès de la HSBC, qu'il soit individuel ou conjoint.
- b. Traitement
- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **trois (3) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour le débit préautorisé figurant à la section 7a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2020 et que le premier versement de chaque débit préautorisé est effectué et compensé en juillet 2020, la prime sera versée dans le compte avant la fin d'octobre 2020.)



- ii. Si vous recevez une offre de prime pour le débit préautorisé, vous ne serez pas admissible à une offre de prime pour le débit préautorisé en vertu du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise de la HSBC ou à toute offre semblable.

## 8. Offre de prime pour le paiement de factures en ligne

### a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime pour le paiement de factures en ligne, vous devez d'abord :

- i. établir **deux (2)** paiements de facture, par exemple pour les fournisseurs de services (factures de services publics, de services de télévision, etc.), au moyen des services bancaires en ligne ou des services bancaires mobiles de la HSBC à partir de votre nouveau compte admissible dans les **trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
- ii. Les paiements de facture doivent être portés au débit de votre nouveau compte admissible et doivent être compensés dans les **trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
- iii. Vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous ne devez avoir reçu aucune offre semblable se rapportant au compte admissible ou à tout autre compte détenu auprès de la HSBC, qu'il soit individuel ou conjoint.

### b. Traitement

- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **trois (3) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour le paiement de factures en ligne figurant à la section 8a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2020 et que les paiements de facture sont portés au débit du compte et compensés en juillet 2020, la prime sera versée dans le compte avant la fin d'octobre 2020.)
- ii. Si vous recevez une offre de prime pour le paiement de factures en ligne, vous ne serez pas admissible à toute offre semblable.

## 9. Offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises

### a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises, vous devez d'abord :

- i. effectuer au moins **deux (2)** transferts télégraphiques en devises admissibles dans les **six (6) mois** suivant l'ouverture du compte admissible;
- ii. Vous et toute personne qui détient conjointement le compte admissible avec vous ne devez avoir reçu aucune offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises ou offre semblable se rapportant au compte admissible ou à tout autre compte détenu auprès de la HSBC, qu'il soit individuel ou conjoint.

### b. Traitement

- i. La prime sera versée dans votre compte admissible dans un délai de **trois (3) mois** après que vous aurez respecté les critères de l'offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises figurant à la section 9a). (Plus précisément, si le compte-chèques est ouvert en mai 2020 après le traitement de deux (2) transferts télégraphiques en devises admissibles en septembre 2020, la prime sera versée dans le compte avant la fin de décembre 2020.)
- ii. Si vous recevez une offre de prime pour les transferts télégraphiques en devises, vous ne serez pas admissible à toute offre semblable.

## 10. Offre de prime relative à un coffre

### a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime relative à un coffre, vous devez d'abord :

- i. vous inscrire au service de coffre auprès de la HSBC dans toute succursale où il est offert au Canada dans les **six (6) mois** suivant l'ouverture de votre compte admissible;
- ii. payer les frais de coffre exigés, calculés au prorata pour l'année courante et en entier pour l'année suivante, à partir de votre compte admissible.

### b. Traitement

- i. La prime sera versée dans votre compte admissible au mois d'avril de l'année suivant l'année de votre inscription au service de coffre auprès de la HSBC.

## 11. Offre de prolongation de la période de grâce/d'annulation des frais mensuels

### a. Traitement

- i. Si votre compte admissible est un compte-chèques HSBC Premier ou HSBC Advance, vous bénéficierez automatiquement d'une période de douze (12) mois pour atteindre le solde minimal requis pour ce compte.
- ii. Si vous ne respectez pas les critères d'admissibilité après douze (12) mois, vous devrez payer :
  - a. pour un compte HSBC Premier, les frais pour solde inférieur aux critères d'admissibilité applicables à votre compte précisés dans la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne à [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca);
  - b. pour un compte HSBC Advance, les frais pour solde inférieur aux critères d'admissibilité applicables à votre compte précisés dans la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne à [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).
- iii. Si votre compte admissible est un compte-chèques Performance avec opérations illimitées, vous ne paierez aucuns frais mensuels durant douze (12) mois à compter de la date d'ouverture de votre compte admissible. Après douze (12) mois, vous devrez payer les frais mensuels s'appliquant à votre compte admissible précisés dans la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne à [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).

## 12. Offre de prime pour les placements réguliers

### a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de prime pour les placements réguliers, vous devez :

- i. ouvrir un nouveau compte non enregistré de Fonds d'investissement HSBC (FIHC)<sup>1</sup>;
- ii. établir un programme de cotisations préautorisées pour votre nouveau compte non enregistré dans les **six (6) mois** suivant l'ouverture de votre compte admissible;
- iii. verser des cotisations mensuelles d'au moins 100 \$CA pendant **12 mois consécutifs** dans votre nouveau compte non enregistré au moyen de votre programme de cotisations préautorisées. Ces cotisations mensuelles peuvent prendre la forme d'un montant global unique ou de plusieurs petits versements au cours du mois;
- iv. avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence;
- v. L'ouverture d'un compte est soumise à nos processus habituels d'approbation, et les recommandations de placement doivent faire l'objet d'une évaluation de convenance.

### b. Traitement

- i. Si vous respectez toutes les conditions d'admissibilité, une prime de 50 \$CA vous sera versée au moyen d'un chèque envoyé à votre adresse figurant dans les dossiers de la HSBC dans un délai de **trois (3) mois** après que vous aurez effectué des cotisations pendant 12 mois consécutifs dans le cadre du programme de cotisations préautorisées.
- ii. Les conditions relatives à cette offre s'ajoutent aux conditions standards du compte. En cas d'incompatibilité, les conditions du compte de FIHC ont préséance.
- iii. Si vous annulez ou réduisez vos cotisations mensuelles dans le cadre du programme de cotisations préautorisées à moins de 100 \$CA en tout temps au cours des 12 mois, vous ne serez pas admissible à la prime.
- iv. Vous ne pouvez pas utiliser les cotisations effectuées en vertu de cette offre pour vous prévaloir d'une autre offre de prime de FIHC.
- v. Vous n'êtes pas tenu de profiter de cette offre pour ouvrir un compte de placement ou établir un programme de cotisations préautorisées auprès de nous. Vous pouvez effectuer ces activités séparément.

## 13. Offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants

### a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants, vous devez :

- i. soumettre une demande de carte de crédit de la HSBC;
- ii. répondre aux critères d'admissibilité de la carte Mastercard de la HSBC qui figurent dans la demande, notamment les suivants :

- pour la carte Mastercard HSBC Advance, il faut être un client HSBC Advance\*\*;
- pour la carte Mastercard HSBC Premier, il faut être un client HSBC Premier\*;
- pour la carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup>, il faut être un client HSBC Premier\* dont le revenu annuel personnel est d'au moins 80 000 \$ (avant impôt) ou dont le revenu annuel du ménage est d'au moins 150 000 \$ (avant impôt) ou avoir au moins 400 000 \$ en actifs sous gestion (liquidités, actifs à investir détenus auprès d'établissements financiers au Canada);
- pour la carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup>, il faut avoir un revenu annuel personnel d'au moins 80 000 \$ (avant impôt) ou un revenu annuel du ménage d'au moins 150 000 \$ (avant impôt) ou avoir au moins 400 000 \$ en actifs sous gestion (liquidités, actifs à investir détenus auprès d'établissements financiers au Canada); et
- obtenir une approbation conformément au processus habituel d'évaluation du crédit de la HSBC.

b. Traitement

- i. Une carte Mastercard de la HSBC assortie d'une limite de crédit pour les nouveaux arrivants sera offerte aux clients admissibles.
- ii. Si vous souhaitez obtenir une limite de crédit supérieure à celle qui est proposée aux termes de l'offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants, veuillez communiquer avec un représentant de la HSBC pour savoir comment présenter votre demande.

#### 14. Offre de rabais sur une carte de crédit pour les nouveaux arrivants

a. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'offre de carte de crédit pour les nouveaux arrivants, vous devez :

- i. ouvrir un compte admissible;
- ii. obtenir une carte de crédit admissible dans les **trois (3) mois** suivant l'ouverture du compte admissible.

b. Traitement

- i. Vous bénéficierez d'une annulation des frais annuels pour la première année seulement pour l'une des cartes suivantes obtenues lors de l'ouverture du compte admissible ou après celle-ci :
  - a. L'annulation des frais annuels de 149 \$ du titulaire principal pour les personnes qui résident à l'extérieur du Québec (20 000 points au titulaire principal pour les résidents du Québec) pour la première année sur la carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup>.
  - b. L'annulation des frais annuels de 149 \$ du titulaire principal pour les personnes qui résident à l'extérieur du Québec (30 000 points au titulaire principal pour les résidents du Québec) pour la première année sur la carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup>.
  - c. L'annulation des frais annuels de 25 \$ du titulaire principal pour les personnes qui résident à l'extérieur du Québec (5 000 points au titulaire principal pour les résidents du Québec) pour la première année sur la carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup>.
- ii. Ces offres s'adressent aux clients dont la demande a été acceptée et qui, au cours des 12 mois précédant la soumission de la demande, ne détenaient pas de compte de carte de crédit auprès de la HSBC.
- iii. Chaque compte peut faire l'objet d'une seule offre de rabais sur une carte de crédit pour les nouveaux arrivants, peu importe le nombre de titulaires de compte ou le nombre de cartes admissibles obtenues.
- iv. L'offre de rabais sur une carte de crédit pour les nouveaux arrivants s'appliquera aux frais annuels initiaux de la carte principale qui seront facturés sur une carte admissible après la date d'ouverture du compte admissible. Si plus d'une carte admissible est obtenue lors de l'ouverture du compte admissible ou après celle-ci, ces offres se limitent à un seul nouveau compte ou à un seul compte ayant fait l'objet d'un passage à une catégorie supérieure par client.
- v. L'offre de rabais sur une carte de crédit ne s'adresse pas aux clients déjà titulaires d'une carte de crédit de la HSBC.
- vi. Tous les autres frais applicables à la carte admissible continuent de s'appliquer.
- vii. L'offre de rabais sur une carte de crédit pour les nouveaux arrivants ne s'applique pas si le compte ou la carte admissible n'est pas ouvert ou en règle et ne peut être combinée à aucune autre offre d'annulation des frais annuels. Les frais annuels, les taux et les autres caractéristiques des cartes admissibles peuvent changer.

- viii. L'offre de rabais sur une carte de crédit pour les nouveaux arrivants ne peut être jumelée à aucune autre offre de rabais sur une carte Mastercard. Pour les titulaires de la carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> : Si vous remplissez les critères d'admissibilité à HSBC Premier\*, un rabais de 50 \$ et un rabais sur les frais annuels de 99 \$ seront versés séparément dans le compte.
- ix. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> approuvées (nouveau compte et passage à une catégorie supérieure) reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020. Nous appliquerons un rabais unique équivalant au montant des frais annuels imputés dans votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> pour la première année pour le titulaire principal, déduction faite de tout autre rabais sur les frais annuels que vous pourriez recevoir. Ce rabais figurera sur l'un de vos deux prochains relevés suivant l'ouverture de votre compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure, sous forme d'un crédit porté sur les frais annuels. Votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> doit être ouvert et en règle au moment où le rabais est appliqué. Cette offre n'est pas transférable et ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres liées à une carte de crédit de la HSBC. Cette offre est valide pour la première année seulement.
- x. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> approuvées (nouveau compte et passage à une catégorie supérieure) reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020. Nous appliquerons un rabais unique équivalant au montant des frais annuels du compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> pour la première année pour le titulaire principal. Aucun crédit ne sera porté à votre compte pour les frais de carte supplémentaire, le cas échéant. Ce rabais figurera sur l'un de vos deux prochains relevés suivant l'ouverture de votre compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure, sous forme d'un crédit porté sur les frais annuels. Votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> doit être ouvert et en règle au moment où le rabais est appliqué. Cette offre n'est pas transférable et ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres liées à une carte de crédit de la HSBC. Cette offre est valide pour la première année seulement.
- xi. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> approuvées (nouveau compte et passage à une catégorie supérieure) reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020. Nous appliquerons un rabais unique équivalant au montant des frais annuels du compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> pour la première année pour le titulaire principal. Aucun crédit ne sera porté à votre compte pour les frais de carte supplémentaire, le cas échéant. Ce rabais figurera sur l'un de vos deux prochains relevés suivant l'ouverture de votre compte, sous forme d'un crédit porté sur les frais annuels. Votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> doit être ouvert et en règle au moment où le rabais est appliqué. Cette offre n'est pas transférable et ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres liées à une carte de crédit de la HSBC. Cette offre est valide pour la première année seulement.

**15. Imposition.** Il pourrait y avoir des incidences fiscales liées aux offres et aussi au remboursement de toute offre. En règle générale, aucun reçu fiscal n'est délivré à l'égard d'une offre. La HSBC ne fournit pas de conseils fiscaux. Si vous avez besoin de conseils fiscaux se rapportant à une offre ou à toute autre utilisation des produits ou services de la HSBC, veuillez communiquer avec votre conseiller fiscal personnel.

## 16. Exclusions

- a. Les employés de la Banque HSBC Canada et de ses filiales ne sont pas admissibles aux offres.
- b. Ces offres ne peuvent être jumelées à toute autre offre semblable liée à tout programme géré par la HSBC, à l'exception du programme Partager son expérience de la HSBC et du Programme de services bancaires aux employés d'entreprise de la HSBC.
- c. Les clients qui détiennent un compte conjoint sont admissibles aux offres seulement si tous les titulaires de compte sont admissibles au Programme pour les nouveaux arrivants de la HSBC au Canada en vertu de la section 2.

**17. Modifications.** Ces offres peuvent être modifiées, prolongées ou annulées au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.

**18. Droit de résiliation.** La HSBC se réserve le droit de modifier toute condition, en tout temps et sans préavis, ainsi que de refuser ou de résilier la participation de toute personne à ces offres.

Remarques :

- \* Pour être admissible à HSBC Premier, vous devez avoir un compte-chèques HSBC Premier actif et maintenir un solde de 100 000 \$ en dépôts et en placements personnels auprès de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, avoir un prêt hypothécaire résidentiel personnel à la Banque HSBC Canada dont le montant initial était d'au moins 500 000 \$, ou effectuer un dépôt de revenu de 6 500 \$ chaque mois civil et démontrer que vous possédez 100 000 \$ ou plus en actifs sous gestion au Canada. Des restrictions s'appliquent. Des frais mensuels vous seront facturés si vous ne répondez pas à au moins un des critères d'admissibilité susmentionnés. Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).
- \*\* Pour être admissible à HSBC Advance, vous devez avoir un compte-chèques HSBC Advance actif et maintenir un solde de 5 000 \$ en dépôts et placements personnels auprès de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, ou détenir un prêt hypothécaire résidentiel personnel à la Banque HSBC Canada dont le montant initial était d'au moins 150 000 \$. Des restrictions s'appliquent. Des frais mensuels vous seront facturés si vous ne répondez pas à au moins un des critères d'admissibilité susmentionnés. Pour tous les détails sur les frais qui peuvent s'appliquer, veuillez consulter la brochure Frais de gestion s'appliquant aux comptes de particuliers – Déclaration de renseignements, que vous pouvez trouver dans les succursales de la Banque HSBC Canada ou en ligne, à [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).

<sup>1</sup> Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. («FIHC») est une filiale en propriété directe de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée («GGAC») et une filiale en propriété indirecte de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. GGAC est une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada.

GGAC agit à titre de gestionnaire et de conseiller principal pour les Fonds communs de placement de la HSBC. FIHC agit à titre de distributeur principal des Fonds communs de placement de la HSBC. Les Fonds communs de placement de la HSBC sont aussi offerts par l'entremise d'autres courtiers autorisés. Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des commissions de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus et l'Aperçu du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ou couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque HSBC Canada ou un autre organisme d'assurance-dépôts. La valeur liquidative des fonds communs de placement, y compris les Fonds communs de placement de la HSBC, change fréquemment et les rendements passés ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative fixe par part ou que le plein montant de votre placement dans un tel fonds vous sera retourné.

Les produits et les services de FIHC et de GGAC sont seulement offerts aux résidents du Canada. Ils peuvent être offerts à des résidents de pays étrangers seulement si les lois des pays en question le permettent. Veuillez communiquer avec un conseiller en fonds communs de placement de la HSBC pour en savoir plus. Les présentes conditions ne constituent aucunement une offre ou une sollicitation visant à vendre des produits ou des services dans tout territoire dans lequel une telle vente, offre ou sollicitation ne serait pas autorisée.

- <sup>MC</sup> HSBC Horizon Patrimoine est une marque de commerce de HSBC Group Management Services Limited utilisée en vertu d'une licence par FIHC.
- <sup>2</sup> InvestDirect HSBC est une division de Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada. Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. InvestDirect HSBC ne fournit aucun conseil en matière de placement ni aucune recommandation relativement aux décisions de placement ou aux opérations sur valeurs mobilières.
- <sup>3</sup> Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc. est une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.
- <sup>4</sup> Cette offre s'applique uniquement aux résidents du Canada, à l'exception du Québec. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> approuvées (nouveau compte et passage à une catégorie supérieure) reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020. Nous appliquerons un rabais unique équivalant au montant des frais annuels imputés dans votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> pour la première année pour le titulaire principal, déduction faite de tout autre rabais sur les frais annuels que vous pourriez recevoir. Ce rabais figurera sur l'un de vos deux prochains relevés suivant l'ouverture de votre compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure, sous forme d'un crédit porté sur les frais annuels. Votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> doit être ouvert et en règle au moment où le rabais est appliqué. Cette offre n'est pas transférable et ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres liées à une carte de crédit de la HSBC. Cette offre est valide pour la première année seulement.

Cette offre s'applique uniquement aux résidents du Canada, à l'exception du Québec. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> approuvées (nouveau compte et passage à une catégorie supérieure) reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020. Nous appliquerons un rabais unique équivalant au montant des frais annuels du compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> pour la première année pour le titulaire principal. Aucun crédit ne sera porté à votre compte pour les frais de carte supplémentaire, le cas échéant. Ce rabais figurera sur l'un de vos deux prochains relevés suivant l'ouverture de votre compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure, sous forme d'un crédit porté sur les frais annuels. Votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> doit être ouvert et en règle au moment où le rabais est appliqué. Cette offre n'est pas transférable et ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres liées à une carte de crédit de la HSBC. Cette offre est valide pour la première année seulement.

Cette offre s'applique uniquement aux résidents du Canada, à l'exception du Québec. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> approuvées (nouveau compte et passage à une catégorie supérieure) reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020. Nous appliquerons un rabais unique équivalant au montant des frais annuels du compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> pour la première année pour le titulaire principal. Aucun crédit ne sera porté à votre compte pour les frais de carte supplémentaire, le cas échéant. Ce rabais figurera sur l'un de vos deux prochains relevés suivant l'ouverture de votre compte, sous forme d'un crédit porté sur les frais annuels. Votre compte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> doit être ouvert et en règle au moment où le rabais est appliqué. Cette offre n'est pas transférable et ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres liées à une carte de crédit de la HSBC. Cette offre est valide pour la première année seulement.

<sup>5</sup> Si vous êtes un résident du Québec, pour obtenir les 30 000 points supplémentaires, votre compte doit être ouvert et en règle pendant les 90 jours suivant l'ouverture de votre nouveau compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup> approuvées reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020 et pourrait ne pas s'appliquer à d'autres cartes de crédit de la HSBC. Les points supplémentaires s'ajoutent aux points accumulés sur les achats admissibles au taux d'obtention indiqué dans les modalités du Programme de récompenses HSBC World Elite<sup>MD</sup>. Les points supplémentaires seront accordés au 90<sup>e</sup> jour suivant l'ouverture de compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure; ils seront crédités conformément aux modalités du Programme de récompenses HSBC World Elite et figureront dans votre relevé de compte des points de récompense de la HSBC émis pour l'une des deux périodes de relevé

suivant le jour où ils vous ont été accordés. Votre compte doit être ouvert et en règle le jour où les points supplémentaires seront crédités. Cette offre peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps. Elle ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres de carte de crédit de la HSBC. Les modalités du Programme de récompenses HSBC World Elite<sup>MD</sup> s'appliquent.

Si vous êtes un résident du Québec, pour obtenir les 20 000 points supplémentaires, votre compte doit être ouvert et en règle pendant les 90 jours suivant l'ouverture de votre nouveau compte ou le passage au compte de catégorie supérieure. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> approuvées reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020 et pourrait ne pas s'appliquer à d'autres cartes de crédit de la HSBC. Les points supplémentaires s'ajoutent aux points accumulés sur les achats admissibles au taux d'obtention indiqué dans les modalités du Programme de récompenses HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup>. Les points supplémentaires seront accordés au 90<sup>e</sup> jour suivant l'ouverture de compte ou le passage à un compte de catégorie supérieure; ils seront crédités conformément aux modalités du Programme de récompenses HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> et figureront dans votre relevé de compte des points de récompense de la HSBC émis pour l'une des deux périodes de relevé suivant le jour où ils vous ont été accordés. Votre compte doit être ouvert et en règle le jour où les points supplémentaires seront crédités. Cette offre peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps. Elle ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres de carte de crédit de la HSBC. Les modalités du Programme de récompenses HSBC Premier World Elite<sup>MD</sup> s'appliquent.

Si vous êtes un résident du Québec, pour obtenir les 5 000 points supplémentaires, votre compte doit être ouvert et en règle pendant les 90 jours suivant l'ouverture de votre nouveau compte ou le passage au compte de catégorie supérieure. Cette offre s'applique aux demandes de cartes Mastercard<sup>MD</sup> HSBC +Récompenses<sup>MC</sup> approuvées reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2020 et ne s'applique pas à d'autres cartes de crédit de la HSBC. Les points octroyés en vertu de cette offre s'ajoutent aux points accumulés sur les achats admissibles au taux d'obtention indiqué dans les modalités du programme HSBC +Récompenses. Les points supplémentaires seront accordés au 90<sup>e</sup> jour suivant l'ouverture de compte; ils seront crédités conformément aux modalités du programme HSBC +Récompenses et figureront dans votre relevé de compte des points de récompense de la HSBC émis pour l'une des deux périodes de relevé suivant le jour où ils vous ont été accordés. Votre compte doit être ouvert et en règle le jour où les points supplémentaires seront crédités. Cette offre peut être modifiée, retirée ou prolongée en tout temps. Elle ne peut être combinée à aucune autre offre, sauf à celles décrites dans le présent document et à celles où il est précisé qu'elles peuvent être combinées à d'autres offres de carte de crédit de la HSBC. Les modalités du programme HSBC +Récompenses s'appliquent.

<sup>MD</sup> World Elite et Mastercard sont des marques déposées et le concept des cercles et Tapez et partez sont des marques de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées en vertu d'une licence.

<sup>MC</sup> HSBC +Récompenses est une marque de commerce de HSBC Group Management Services Limited. Utilisée en vertu d'une licence.